

Si votre conjoint possède un permis de travail ouvert (p. ex. permis de travail postdiplôme), vous devez joindre une copie du permis de travail de votre conjoint à votre demande de permis de travail ouvert, ainsi que les documents suivants :

- une lettre de l'employeur actuel de votre conjoint confirmant qu'il y travaille et qu'il exerce une profession appartenant au genre de compétence 0, A ou B de la CNP, ou une copie de l'offre ou du contrat d'emploi de votre conjoint;
- une copie de talons de paie récents de votre conjoint.

Votre permis de travail ne sera pas valide pendant une période supérieure à celle du permis de votre conjoint.

Vous devez aussi répondre aux exigences générales en matière d'admissibilité à un permis de travail.